Le Pass Sanitaire Numérique

Comment l'installer sur votre Smartphone !!



Le « Pass Sanitaire » est devenu obligatoire pour accéder à de nombreux lieux en France.

Pour rappel, le « Pass Sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application « TousAntiCovid ») ou en version papier, d'une preuve sanitaire parmi les trois suivantes :

- 1. La vaccination, dès lors que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale.
- 2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h ou 48h selon le cas.
- 3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement de la Covid-19.

Ce cas peut surprendre mais se justifie par le fait qu'il est considéré que le risque de réinfection est très limité.

Chacun de ces 3 cas donne lieu à l'émission d'un certificat sur lequel est imprimé un QR Code à scanner pour ajouter le certificat sur l'application « TousAntiCovid ».

<u>Précision</u>: Dans le cas 1 de la vaccination, le certificat sera disponible après un délai de 7 à 28 jours suite à l'injection finale, le délai étant fonction du type de vaccin ou dans le cas d'une infection suivie d'une injection.

Si vous n'avez pas reçu l'attestation en question, il est aussi possible de la télécharger sur le site officiel de l'Assurance maladie.

Pour ajouter une attestation sur son Smartphone

1. Rappel si vous n'avez pas encore téléchargé l'application « TousAntiCovid » sur votre smartphone :

Cette application est téléchargeable gratuitement sur Play Store pour les appareils Android et sur l'App Store pour un Iphone ; elle ne demande aucune autre installation particulière.





- 2. Lancer l'application «TousAntiCovid »
- 3. Appuyez sur « Ouvrir mon Carnet » puis « Ajouter un certificat » et scannez le QR Code sur votre document.

Publication de Monique WEBER, Jacques GOURDON et Thierry DELAPORTE

Vous retrouverez dès cet instant le QR Code à présenter dans l'application « TousAntiCovid » dans l'encart intitulé « Mon Carnet ».



La personne qui contrôle à l'entrée d'un lieu qui nécessite le Pass Sanitaire, va scanner ce QR Code avec son smartphone pour en vérifier la validité, et ainsi vous autoriser ou pas à pénétrer dans ce lieu.

Note pour les personnes amenées à contrôler un Pass Sanitaire :

Pour vérifier et effectuer la lecture d'un QR Code, on peut télécharger et utiliser l'application : « TousAntiCovid Verif » qui se télécharge comme l'application de base.

Prenez soin de vous dans l'attente de vous retrouver très prochainement.

Monique, Jacques, Thierry

Publication de Monique WEBER, Jacques GOURDON et Thierry DELAPORTE